

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2020-04-17-00455 Référence de la demande : n°2020-00455-011-001

Dénomination du projet : CPIE Sud Champagne. Collecte et transport oiseaux et chiroptères. Suivis mortalité

Lieu des opérations : -Départements : Ardennes, Aube, Marne, Haute-Marne, Meuse et Vosges

Bénéficiaire : CPIE Sud Champagne, Association Soulaines Tourisme Environnement

MOTIVATION ou CONDITIONS

Le CNPN émet un avis favorable pour que le CPIE Sud-Champagne effectue le ramassage, la collecte, le transport d'oiseaux et chiroptères morts ou blessés par les champs d'éoliennes (15) situés dans les divers sites des départements des Ardennes, Aube, Marne, Haute-Marne, Meuse et Vosges dont ils ont la charge.

Cette autorisation vaut pour l'année 2020.

La seule condition: envoyer une synthèse annuelle par champs d'éoliennes à la DREAL, au CSRPN et au CNPN.

MOTIVATION ou CONDITIONS

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :
Nom et prénom du délégataire : Michel METAIS

AVIS : Favorable []

Favorable sous conditions []

Défavorable []

Fait le : 17 juin 2020

Signature :

